



JULES LÉGER
[L.S.]
CANADA

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada
et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth,
Défenseur de la Foi.

A Nos Très-aimés et Fidèles SÉNATEURS du Canada et aux MEMBRES élus pour
servir à la Chambre des communes du Canada, ainsi qu'à tous les
intéressés, *Salut:*

PROCLAMATION

Le sous-procureur général
du Canada
D. S. THORSON } **A**TTENDU que Nous avons jugé à propos, sur
l'avis de Notre Premier Ministre du Canada, de
DISSOUDRE la présente législature du Canada.

SACHEZ DONC QUE, à cette fin, Nous publions Notre présente proclamation
royale et DISSOLVONS par les présentes ladite législature du Canada en
conséquence, et les sénateurs et les membres de la Chambre des communes
sont excusés de se réunir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à
icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très
fidèle et bien-aimé Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal
de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre
Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration
des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef
du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce neuvième jour
de mai en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-
troisième de Notre Règne.

Par ordre,

Le sous-registraire général du Canada
P. M. PITFIELD

DIEU SAUVE LA REINE